

REUNION DU 5 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit le 5 Avril 2018 à 19h les conseillers municipaux de la commune de Bréville sur Mer étant réunis au lieu ordinaire de ses séances, par convocation légale sous la présidence de Mme ANDRIEUX Annick, Maire.

Date de convocation : le 27 Mars 2018

Etaient Présents :

Mmes Annick ANDRIEUX, Marie-Claude HOLLANDE, Marine LAPIE, Claudine LAMORT, Nicole MAUDUIT, Brigitte LEMIERE, Mrs Stanislas MARTIN, Jacques BOUTOUYRIE, Jean Michel NOGUES, Jean-Michel POLGE, Bruno BOUET, Alain HENRY, Hubert LECOURT.

Absents excusés :

Mr Frédérique FORTIN ayant donné procuration à Mme Annick ANDRIEUX

Secrétaire de séance : Mme Nicole MAUDUIT

Suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2017, le conseil municipal va procéder au vote du compte administratif et compte de gestion du CCAS et l'excédent de clôture sera intégré au budget communal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent le compte administratif 2017 qui fait ressortir un excédent de 793.81 €. L'excédent de clôture de l'exercice 2017 est de 7483.33 €

COMPTE DE GESTION 2017 DE MONSIEUR LE RECEVEUR MUNICIPAL

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le compte de gestion 2017 du receveur dont le résultat est identique au compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Mme PORTER, receveur municipal présente le compte administratif 2017 qui se traduit, par un excédent de fonctionnement de 109 306.28 € et un excédent d'investissement de 206 460.71 €.

Conformément à la loi Monsieur MARTIN Stanislas, 3ème adjoint prend la présidence et met au vote l'approbation du compte administratif 2017. Il est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2017

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable au compte de gestion de Mme PORTER, receveur municipal qui se traduit par des résultats identiques au compte administratif.

TAUX D'IMPOSITION

Nous constatons que nos taux d'imposition sont très bas par rapport aux communes voisines de même importance :

- Diminution de nos recettes
- Diminution des dotations de l'état

En conséquence, le conseil municipal s'est prononcé pour une revalorisation de 15% sur la taxe foncière et la taxe d'habitation ainsi que sur le foncier non bâti. A savoir, également, que notre taux d'imposition par rapport aux communes voisines est pratiquement moitié moins élevé. L'augmentation serait par foyer imposé de 45€.

Après délibération : 1 voix contre et 14 voix pour

BUDGET PRIMITIF 2018

Il est proposé ;

Section investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Déficit reporté		Excédent reporté	153 959.00
Emprunts	45 978.00	Autofinancement	153 904.00
Eclairage public	78 500.00	RESERVE	105 841.00
Outillage et matériel	32 000.00	FCTVA	7 000.00
Travaux de bâtiment	7 300.00	Taxe d'aménagement	10 000.00
Voirie	324 000.00	Subventions	53 000.00
		amortissement	4 074.00
TOTAL	487 778.00	TOTAL	487778.00

Section Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Charges Générales	216 029.00	Produits de services	6 200.00
Charges de personnels	176 200.00	Impôts et taxes	313 133.00
Autres charges gestions	85 170.00	Dotations	118 821.00
Charges financières	10 915.00	Revenus des immeubles	71 000.00
Atténuation de charges	47 061.00	Atténuation de charges	0.00
Autofinancement	153 904.00	Excédent reporté	184 599.00
Charges exceptionnelles	600.00	Produit except.	200.00
Amortissement	4 074.00	subvention	
	693 953.00		693 953.00

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

Suite à l'aménagement d'entrée de ville et mise en sécurité au lieu-dit « la Beaumonderie
« RD 971 (voiries, assainissement, espace verts) trois entreprises ont été consultées :

➤ LE HODEY T.P - EUROVIA - PIGEON T.P

Rapport d'analyses des offres :

LE HODEY T.P	252 012,95 € HT
EUROVIA	246 417,29 € HT
PIGEON T.P	299 060,18€ HT

Valeur technique des offres :

LE HODEY T.P obtient la note de	28,5
EUROVIA -----	29,5
PIGEON T.P -----	26

Suivant l'analyse multicritères, l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise EUROVIA.
A L'unanimité l'entreprise retenue est EUROVIA pour un montant de 246 417,29 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

SDEM (Syndicat Départemental d'Energies de la Manche)

Suite à notre demande auprès du SDEM pour une harmonisation des horaires de coupure de l'éclairage public, la nuit, sur notre commune, il a été décidé de couper le courant de 23h à 6h du matin. L'économie annuelle sur la facture d'énergie sera de 838 €.